

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN,
LE MARDI 8 JANVIER 2019 À 19 H 15, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant.

Est absent : Monsieur Dominique Boisvert, maire

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

1. Ouverture de la séance - Vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 15.

2019-01-001

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent la tenue de cette séance extraordinaire et que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance - Vérification du quorum et renoncement de l'avis de convocation
2. Financement du solde du règlement d'emprunt 345-03
3. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Financement du solde du règlement d'emprunt 345-03

Considérant que le financement du règlement d'emprunt no. 345-03 vient à échéance le 12 janvier 2019 et que le solde en capital est de 24 306 \$;

Considérant que le conseil municipal veut refinancer le solde en capital du règlement 345-03 autorisé par le MAMOT, soit un montant de 24 306 \$ pour une période de 5 ans;

Considérant que le financement sera moins de 100 000 \$;

Considérant que le conseil mandate la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François pour recevoir une proposition de financement;

2019-01-002

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte les termes et conditions pour le financement demandé lié au règlement d'emprunt #345-03, dont le montant en capital est de 24 306\$;

Que ce financement sera émis par la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François selon les informations suivantes :

. Montant :	24 306\$
. Date du billet :	14 janvier 2019
. Taux d'intérêt :	5,16% payable semestriellement
. Remboursement du capital :	14 janvier 2020 : 4 861\$
	14 janvier 2021 : 4 861\$
	14 janvier 2022 : 4 861\$
	14 janvier 2023 : 4 861\$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2019

14 janvier 2024 : 4 862\$

Que les frais d'ouverture de dossier de 250\$ seront prélevés directement du compte bancaire de la ville;

Ce financement ne sera pas remboursable avant échéance et sera exclu du versement de la ristourne annuelle de la caisse;

Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant et Madame Monique Polard, directrice générale sont mandatés pour la signature de tous documents et/ou contrats permettant de donner suite à ce dossier.

ADOPTÉE

2019-01-003

3. Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire suppléant

Monique Polard, directrice générale